

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ERDRE-AUXENCE**  
**JEUDI 31 JANVIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le trente-et-un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Val d'Erdre-Auxence s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal-salle Jeanne Guillot, en session ordinaire du mois de janvier sous la présidence de Monsieur Michel BOURCIER, Maire de Val d'Erdre-Auxence.

Étaient présents :

Michel BOURCIER, Michel BELOUIN, Loïc BEZIERS-LA-FOSSE, Marie-Claire MORILLE, Françoise BOUILDE, Jean-Pierre BRU, Jean-Pierre CLOEST, Dominique COLAS, Marie-Laure GUILLAS, Marcel PERRAULT, Franck PERRAULT, Annick CLOAREC, Bruno LAMBERT, Céline LE GOLVAN, Mathieu MOREAU, Charles MORVANT, Bertrand ORHON, Catherine FOUGERE, Mireille POILANE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE Liliane BEZIAUD, Marie-Anne VIAIRON.

Élus ayant donné pouvoir : Laurence NEVEU, Anita MATHA, Géraldine PIROIS, Yohann ROLLAND

Excusés : Florian BAIN, Alexandre BRANCHU, Romuald BRICAULT, Rénauld DEFAUDAIS, Mickaël DOISNEAU, Luc LAMBERT, Chantal PARAGE. Marina GATE, Mohamed HILALI-CHERGUI, Katia BONIFACE, Cédric LAUNAY, Stéphanie PAVION, Thiébaud ROLLAND, Cédric VALE. Marie-Luce BERTAUD, Yvette GACHOT

Bertrand ORHON a été désigné secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal de Val d'Erdre-Auxence du 11 décembre 2018

**AFFAIRES GENERALES**

Nouveau bail commercial du commerce l'Ange Fleuri : commune déléguée du Louroux-Béconnais

Nouveau bail commercial commerce de Villemoisan

Présentation et validation de la convention opérationnelle relative à la gestion administrative du parc de la Burelière – commune déléguée de La Cornuaille, pour le compte de la CCVHA

**AFFAIRES GENERALES – FINANCES**

- Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour mandater dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2018 sur les opérations d'investissement pour le démarrage de l'exercice 2019 jusqu'à l'adoption du budget primitif
- Tarif 2019 forfait sépulture Maison Commune de Loisirs – commune déléguée de La Cornuaille

- Tarif 2019 : Location d'un bureau à la mairie de Val d'Erdre-Auxence par l'Edenn

#### AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES

- Tableau des effectifs au 01/01/2019
- Création d'un emploi non-permanent, agent en charge de la voirie pour un accroissement temporaire d'activité (numérotation lieux-dits)
- Création d'un poste non-permanent d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à la mairie déléguée de Villemoisan.
- Création de 2 postes d'éducateur territorial pour la période d'ouverture de la baignade aménagée du Site du Petit Anjou-commune déléguée du Louroux-Béconnais

#### 1<sup>ère</sup> Commission : Affaires scolaires

- Demandes de subventions des écoles de Val d'Erdre-Auxence
- Demandes de participation aux frais de fonctionnement pour les élèves de la classe ULIS – commune déléguée du Louroux-Béconnais
- Etude sur les rythmes scolaires pour la rentrée septembre 2020 : bureau d'étude Anater : validation de la mission

#### 2<sup>ème</sup> Commission : Voirie communale et Aménagement rural

- Achat de 2 terrains par la commune à l'association de la Concorde et à Mme Bréhéret – commune déléguée du Louroux-Béconnais
- Fibre optique : cession d'un terrain pour l'implantation du Nœud de Raccordement Optique (NRO) : convention Anjou Fibre-Val d'Erdre-Auxence

#### 4<sup>ème</sup> Commission : Patrimoine Communal, Urbanisme et Droit du Sol

- Demande de subvention D.E.T.R. pour le projet de réaménagement de la RD 51 – rue du Moulin - commune déléguée de Villemoisan
- Demande de subvention D.E.T.R et DSIL. pour le projet de réaménagement de la mairie de Val d'Erdre-Auxence
- Demande de subvention D.S.I.L.- Grandes Priorités pour le projet « bâtiment intergénérationnel »

#### POINTS RAJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

- RESSOURCES HUMAINES** : Création d'un emploi non-permanent d'adjoint administratif du 01/02/2019 au 22/04/2019 pour un accroissement temporaire d'activité au siège de V.E.A.
- VOIRIE** : Echange de terrain Notaire SCI des Clories– commune : parking communal des CLORIES
- Marché public Base de loisirs - Villemoisan** : autorisation de signature et attribution des marchés pour la base de loisirs de Villemoisan

#### **AFFAIRES GENERALES : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL DE L'ANGE FLEURI**

M. Le Maire indique que le bail commercial passé avec l'Ange Fleuri est transféré à Mme Stéphanie LAMIRÉ à compter du 01/02/2019.

Il s'agit d'autoriser M. Le Maire à signer le nouveau bail commercial.

Voici les principales caractéristiques de ce bail :

**Le loyer est fixé à 220,46 € HT soit 267,48 € TTC.**

Le loyer est révisé annuellement en fonction de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE trimestriellement.

La prolongation est consentie pour une durée de neuf (9) années entières et consécutives (conformément à la réglementation en vigueur, la durée de 9 ans est la durée minimum)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

D'autoriser M. Le Maire à signer le nouveau bail commercial dans les conditions vues ci-dessus.

**AFFAIRES GENERALES : AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA LOCATION DU FONDS DE COMMERCE DE  
VILLEMOISAN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Val d'Erdre-Auxence est propriétaire du fonds de commerce « Aux P'tits ruisseaux » situé au 2 rue du Moulin à Villemoisan.

Suite au départ de M. MONTAIS, qui exploitait en qualité de locataire-gérant le commerce, Madame Catherine TARTAIX a manifesté son intérêt pour reprendre et exploiter ce fonds de commerce.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de conclure un nouveau contrat de location-gérance avec Madame Catherine TARTAIX lui permettant d'exploiter le commerce.

Monsieur le Maire précise que la location d'un fonds de commerce est un outil souvent utilisé en vue de la cession du fonds de commerce. En effet, cela permet au locataire d'éviter de supporter l'acquisition du fonds lors du démarrage de son activité, et de disposer du temps nécessaire pour juger le potentiel du commerce.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la licence de débit de boisson appartenant à la commune déléguée de Villemoisan sera mise à disposition gracieusement à Madame Catherine TARTAIX.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat de location-gérance du fonds de commerce.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location-gérance du fonds de commerce « Aux P'tits ruisseaux » situé et exploité au 2 rue du Moulin sur la commune déléguée de Villemoisan

**AFFAIRES GENERALES – Convention opérationnelle relative à la gestion administrative du parc de la Burelière  
pour le compte de la CCVHA – commune déléguée de La Cornuaille**

M. Le Maire indique qu'afin de simplifier le fonctionnement de la location de la salle et de la vente de bois, il est proposé de mettre en place une convention opérationnelle entre la commune et la CCVHA :

*La Commune s'engage :*

*Mettre à disposition de la CCVHA un agent communal afin de gérer les locations de salle ;*

*Appliquer le règlement intérieur du parc de la Burelière annexé au présent contrat ;*

*Appliquer les tarifs en vigueur votés par la CCVHA ;*

*Délivrer auprès du public et des usagers une information concernant les périodes de location et tarifs applicables (dès réception des tarifs votés en bureau communautaire par l'instance compétente de la CCVHA) ;*

*Renseigner les usagers quant aux disponibilités de la salle (tout au long de l'année) ;*

*Recevoir les réservations, et options de réservations demandées par les usagers (tout au long de l'année) ;*

*Préparer toute l'année et suivre les dossiers de location ouverts **d'avril à octobre***

*Mettre à disposition de la CCVHA un agent communal afin de gérer les ventes de bois ;*

*Gérer les devis relatifs à la matérialisation du bois de chauffage et à la coupe de bois. Dans ce cadre, la mission de la commune consiste à demander les devis auprès des prestataires, qui seront au minimum au nombre de trois, et à transmettre ces devis à la CCVHA, qui seule en assurera l'instruction (courant septembre de l'année N-1) ;*

*Délivrer auprès du public et des usagers une information pertinente relative aux tarifs applicables ;*

*Gérer les réservations des usagers relatives à la vente de bois (janvier à avril de l'année N) ;*

*Faire signer à un élu communautaire (élu de la commune), tout document se rapportant à la vente de bois ;*

#### **Article 5 – Modalités de remboursement de la prestation**

*Les prestations de service réalisées par la Commune de Val d'Erdre-Auxence sont remboursées sur la base de leur coût horaire, qui est calculé en additionnant les éléments suivants :*

- *La main d'œuvre directe : forfait de 20 euros de l'heure ;*
- *15% du forfait horaire représentant les consommables utilisés pour la réalisation des prestations tels que les fluides, huile, carburant... ainsi que l'amortissement des petits matériels utilisés.*
- *5 % du forfait horaire représentant le temps de travail administratif des services supports (comptabilité, RH etc.)*

M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal afin de l'autoriser à signer la convention correspondante.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

D'autoriser M. Le Maire à signer la convention opérationnelle : Gestion administrative du parc de la Burelière – commune déléguée de La Cornuaille.

#### **AFFAIRES GENERALES – FINANCES :**

#### **AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

L'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2019.

Cette autorisation doit être donnée sur le budget Principal :

BUDGET	CHAPITRE	DESIGNATION CHAPITRE	BP 2018	Montant autorisé (25%)
Principal	20	Immobilisations incorporelles	45 000,00 €	11 250,00 €
	204	Subventions d'équipement versées	350 000,00 €	87 500,00 €
	21	Immobilisations corporelles	975 000,00 €	243 750,00 €
	23	Immobilisations en cours	921 930,54 €	230 482,63 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 dans les limites indiquées ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Décide** d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 dans les limites indiquées ci-dessus

**AFFAIRES GENERALES – FINANCES :**

**FORFAIT SEPULTURE 2019 – MAISON DES LOISIRS COMMUNE DELEGUEE DE LA CORNUAILLE**

En complément de la délibération n°2018-188 prise en décembre dernier relative aux tarifs des salles 2019, sur proposition de la 5<sup>ème</sup> commission « sports, culture, loisirs et associations », il est proposé au Conseil Municipal de délibérer le tarif du forfait sépulture de la Maison des Loisirs de La Cornuaille en 2019 : **50 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

Accepte le tarif du forfait sépulture de la Maison des Loisirs de La Cornuaille en 2019 : **50 €**

**AFFAIRES GENRALES – FINANCES :**

**EDENN (Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable) – Mise à disposition d'un bureau par la commune de Val d'Erdre-Auxence**

M. Le Maire indique qu'une antenne de l'EDENN est située à la mairie de Val d'Erdre-Auxence/mairie déléguée du Louroux-Béconnais.

Dans ce cadre, le poste d'un agent de l'EDENN est assuré dans un bureau dans les locaux de la mairie.

Tous les ans, la collectivité règle les frais liés à l'occupation de ce bureau : téléphone, fax, photocopieur, occupation du local en lui-même.

Il est proposé de facturer le montant de 100 €/mois soit 1 200 €/an.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

-Approuve le montant de mise à disposition du bureau de 100 €/mois soit 1 200 €/an.

-Charge M. Le Maire à l'exécution des formalités administratives à l'exécution de la présente décision.

M. Le Maire propose d'adopter le tableau des effectifs du personnel communal ci-après qui est le suivant, à compter du 01/01/2019 :

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON-PERMANENTS AU 01/01/2019**

EMPLOIS	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire	Postes pourvus	ETP
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
DGS des communes de 2 000 à 10 000 habitants (emploi fonctionnel)	A	1	35	1	1,00
Attaché	A	1	0	0	0,00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1	35	1	1,00
Rédacteur	B	2	35	1	1,00
			35	1	1,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	3	35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	3	35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
Adjoint Administratif territorial	C	3	35	1	1,00
			35	1	1,00
-			35	0	0,00
<b><u>Contractuels de droit public</u></b>					0,00
<b><u>Contractuels de droit PRIVÉ</u></b>					
Adjoint Administratif			27	1	0,77
<b>Sous- total</b>				<b>13</b>	<b>12,77</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	5	35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			31	1	0,89
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	9	35	1	1,00
			32	1	0,91
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			31	1	0,89
			28,5	1	0,81
			18,5	1	0,53

Adjoint Technique territorial	C	9	35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			32	1	0,91
			31,5	1	0,90
		1	24	0	0,00
			10,1	1	0,29
<b><u>Contractuels de droit public</u></b>					
- Adjoint Technique territorial	C	1	35	1	1,00
	C	1	25,64	1	0,73
- Ingénieur	A	1	35	1	1,00
<b><u>Contractuels de droit PRIVÉ</u></b>					
Adjoint technique			25,5	1	0,73
<b>Sous-total</b>				<b>26</b>	<b>23,59</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>					
ATSEM Principal de 1ère Classe	C	5	35,00	1	1,00
			31,00	1	0,89
			25,00	1	0,71
			33,25	1	0,95
			33,00	1	0,94
ATSEM Principal de 2ème Classe	C	2	35,00	1	1,00
			33,00	0	0,94
<b>Sous-total</b>				<b>6</b>	<b>6,44</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	27,5	1	0,79
<b><u>Contractuels de droit public</u></b>					
Adjoint territorial d'animation	C	3	17,5	1	0,50
-			12,5	1	0,36
			12,5	1	0,36
<b>Sous-total</b>				<b>4</b>	<b>2,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					
				<b>49</b>	<b>44,80</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter le tableau des effectifs du personnel communal ci-après qui est le suivant, à compter du 01/01/2019.

**AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT – AGENT EN CHARGE DE LA VOIRIE- POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

M. Le Maire indique que dans le cadre de la mission de numérotation des lieux dits et de certains doublons de lieux-dits entre les communes déléguées du Louroux-Béconnais et de Villemoisan, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique territorial à temps non complet

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :**

De créer un emploi non permanent d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison **de 8 heures hebdomadaires**, pour la période du **01/02/2019 au 28/02/2019**.

**AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN POSTE NON-PERMANENT D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES A LA MAIRIE DELEGUEE DE VILLEMOISAN**

M. Le Maire précise que dans le cadre de l'ouverture de la piscine de Villemoisan pour la saison 2019, il est nécessaire de créer un emploi non permanent de maître-nageur à temps complet pour les mois de juillet et d'août 2019, pour la piscine municipale située sur la commune déléguée de Villemoisan.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- De créer 1 poste non permanent d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), pour les mois de juillet et d'août 2019, pour la piscine municipale située sur la commune déléguée de Villemoisan,
- La rémunération correspondra au **6<sup>ème</sup> échelon du grade des éducateurs (IB 431)**,
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT DE 2 SURVEILLANTS DE BAIGNADE : CRÉATION DE 2 POSTES D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL POUR LA PÉRIODE D'OUVERTURE DE LA BAIGNADE AMÉNAGÉE – Site du Petit Anjou-Commune déléguée du Louroux-Béconnais**

M. Le Maire indique que dans le cadre de l'ouverture de la baignade aménagée du Petit Anjou, il est nécessaire de procéder au recrutement de 2 surveillants de baignade chargés de veiller à la sécurité des baigneurs et donc de créer les postes correspondant pendant la période d'ouverture.

Il s'agit de créer 2 postes d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), pendant la période d'ouverture de la baignade aménagée du Petit Anjou en 2019.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- De créer 2 postes d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), pendant la période d'ouverture de la baignade aménagée du Petit-Anjou en 2019.
- Que les agents percevront une rémunération correspondant au **8<sup>ème</sup> échelon du grade des éducateurs (IB 478)**.
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

## ECOLES DU LOUROUX-BECONNAIS

Propositions de la commission suite aux demandes formulées par les écoles René Goscinny et Noël Pinot.

### FONCTIONNEMENT :

	Nombre 2018	Nombre 2019	Différence 2018/2019	Attribution 209		2018	2019
Ecole maternelle René Goscinny	143	132	-11	27.00 €	<b>FOURNITURES</b>	3 861.00 €	3 564.00 €
Ecole élémentaire René Goscinny	221	218	-3	30.00 €		6 630.00 €	6 540.00 €
CLIS / ULIS *	12	12	0	(30€*2) 60.00 €		720.00 €	720.00 €
Ecole Noel Pinot maternelle - commune	52	55	3	27.00 €		1 404.00 €	1 485.00 €
Ecole Noel Pinot maternelle - hors commune	2	2	0	0.00 €		0.00 €	0.00 €
Ecole Noel Pinot élémentaire - commune	65	60	-5	30.00 €		1 950.00 €	1 800.00 €
Ecole Noel Pinot élémentaire - hors commune	3	3	0	0.00 €		0.00 €	0.00 €
Total élèves Noël Pinot	122	120	-2	0.00 €			0.00 €
<b>TOTAL</b>							<b>14 565.00 €</b>

### TOTAL des Attributions 2019 :

- Pour l'école maternelle René Goscinny : **3 564 euros**
- Pour l'école élémentaire René Goscinny : **6 540 euros**
- Pour l'école maternelle Noël Pinot : **1 485 euros**
- Pour l'école élémentaire Noël Pinot : **1 800 euros**
- Pour l'école élémentaire René Goscinny classe ULIS : **720 €**

FONCTIONNEMENT ECOLES PUBLIQUES				
<b>ECOLE PUBLIQUES</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 300.00 €</b>	<b>1 821.00 €</b>	<b>800.00 €</b>
<b>ECOLE PUBLIQUE - MATERNELLE</b>	<b>TOTAL</b>	<b>200.00 €</b>	<b>200.00 €</b>	<b>200.00 €</b>
Ecole maternelle René Goscinny	Fonctionnement bibliothèque	200.00 €	200.00 €	200.00 €
<b>ECOLE PUBLIQUE - ELEMENTAIRE</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 100.00 €</b>	<b>1 621.00 €</b>	<b>600.00 €</b>
Ecole élémentaire René Goscinny	manuels scolaires	800.00 €	800.00 €	400.00 €
	BCD bibliothèque	300.00 €	200.00 €	200.00 €
	Cartes de France Nouvelles régions		621.00 €	
	USEP (Union sportive et culturelle des écoles publiques du Premier degré) rencontre inter-écoles pour le CROSS au Louroux-Béconnais (pas de frais de transports - prise en charge 50% USEP)	Rencontre au Louroux : Installation par le personnel, communication, ganivelles, rangement	Rencontre au Louroux : Installation par le personnel, communication, ganivelles, rangement	Rencontre au Louroux : Installation par le personnel, communication, ganivelles, rangement

	Nombre 2017	Nombre 2018	Nombre 2019	Différence 2018/2019	Catégorie	Attribution 209		2017	2018	2019
<b>FONCTIONNEMENT ECOLE PRIVEE</b>										
<b>ECOLE PRIVEE</b>							<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>68 300.00 €</b>	<b>71 430.00 €</b>	<b>71 700.00 €</b>
Ecole Noel Pinot maternelle - commune	53	52	55	3	élèves	580.00 €	frais de fonctionnement (+20€ par élève par rapport à 2017)	28 090.00 €	28 600.00 €	31 900.00 €
Ecole Noel Pinot maternelle - hors commune	3	2	2	0	élèves	0.00 €		0.00 €	0.00 €	0.00 €
Ecole Noel Pinot élémentaire - commune	67	65	60	-5	élèves	580.00 €		35 510.00 €	35 750.00 €	34 800.00 €
Ecole Noel Pinot élémentaire - hors commune	3	3	3	0	élèves	0.00 €		0.00 €	0.00 €	0.00 €
							Cantine	2 500.00 €	3 800.00 €	2 800.00 €
							Accueil périscolaire	2 200.00 €	2 200.00 €	2 200.00 €
							Classe découverte (45€ * 24 élèves)	0.00 €	1 080.00 €	0.00 €

INVESTISSEMENTS :

INVESTISSEMENT SUR LES ECOLES LOUROUX-BECONNAIS - 2017/2018				
	nature de l'achat	HT	TVA	TTC
INVESTISSEMENT ECOLE ELEMENTAIRE	Le 30/01/2018 - achat équipement d'une classe	4 449.23 €	889.85 €	5 339.08 €
INVESTISSEMENT ECOLE MATERNELLE	le 25/09/2017 - Maxi lots lits surélevés et couchettes	2 756.33 €	551.27 €	3 307.60 €
INVESTISSEMENT ALAE				
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>7 205.56 €</b>	<b>1 441.12 €</b>	<b>8 646.68 €</b>

INVESTISSEMENT SUR LES ECOLES - 2018/2019				
	nature de l'achat	HT	TVA	TTC
INVESTISSEMENT ECOLE ELEMENTAIRE	Le 31.01.19 - Equipement d'une classe flexible Manutan	4 369.01 €	873.80 €	5 242.81 €
	Le 31.01.19 - Chaises Techni-Contact	1 322.89 €	264.58 €	1 587.47 €
	<b>TOTAL</b>			<b>6 830.28 €</b>
INVESTISSEMENT ECOLE MATERNELLE	Le 31.01.19 - Structures de jeux Eden Com	14 366.10 €	2 873.22 €	17 239.32 €
INVESTISSEMENT ALAE	ALAE LE PEY ET ALLEE DES DRUIDES Mobilier de bibliothèques (bacs à albums Wesco)	744.69 €	148.94 €	893.63 €
	ALAE CLUB JEUNES Coussins géants pour lire Sadel	260.00 €	52.00 €	312.00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>21 062.69 €</b>	<b>4 212.54 €</b>	<b>25 275.23 €</b>

**TOTAL DES SUBVENTIONS POUR LE LOUROUX-BECONNAIS (fonctionnement + investissement) : 111 884.23 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide les propositions de la commission des Affaires Scolaires, décide de prévoir les sommes ainsi définies au budget 2019 de la commune et autorise M. Le Maire à effectuer l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la présente décision.



Madame Françoise BOUILDE, 6<sup>e</sup> adjointe au Maire, présente les propositions de la commission Affaires Scolaires suite aux demandes formulées par les écoles de La Cornuaille : Ecole publique Jules Verne et Ecole Privée Arbre de Vie.

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Fournitures scolaires	50€/élève : 69*50	3 450.00 €
Récompenses scolaires	10€/élève : 69*10	690.00 €
APE	10€/élève : 69*10	690.00 €
APE	Petites fournitures TAP	300.00 €
	<b>Total</b>	<b>5 130.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
Chaises métalliques WESCO	12 chaises à 53,44€	641.28 €
Tapis de gym 200/100 cm WESCO	2 tapis à 142,50€	285.00 €
Corbeilles à papier	5 corbeilles à 4,30€	21.50 €
	<b>Total</b>	<b>947.78 €</b>

**Subventions 2019 - Ecole Arbre de Vie**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Fournitures scolaires	50€/élève : 38*50	1 900.00 €
Contrat d'association commune/école privée	580€/élève : 38*580	22 040.00 €
APEL	10€/élève : 38*10	380.00 €
	<b>Total</b>	<b>24 320.00 €</b>

**Total des subventions pour LA CORNUAILLE  
(fonctionnement + investissement) 2019**

**30 397.78 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide les propositions de la commission des Affaires Scolaires, décide de prévoir les sommes ainsi définies au budget 2019 de la commune et autorise M. Le Maire à effectuer l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la présente décision.

**1<sup>ère</sup> COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : DEMANDES DE SUBVENTION 2018 POUR VILLEMOSAN**

Madame Catherine FOUGERE, adjointe au Maire, présente les propositions de la commission Affaires Scolaires suite aux demandes formulées par l'école publique des Tilleuls de Villemois.

Pour le fonctionnement, il est proposé de subventionner l'école des Tilleuls à hauteur de **3 276 €**.

Pour le **budget de fonctionnement**, il est proposé que l'Ecole des Tilleuls perçoive :

*Fournitures-Matériel pédagogique-renouvellement livres BCD*: 42 €/élèves X 78 élèves = 3 276 €

**TOTAL FONCTIONNEMENT 2019 : 3276 €**

**Subvention ASEPV** (Association Sportive Villemoisan) :

Entrées piscine, transport piscine, transport manifestations sportives, adhésion USEP, participation classe découverte:  
**2 513 €**

Pour l'investissement, il est proposé de subventionner l'école des Tilleuls à hauteur de **3 162.31 €** (voir tableau ci-dessous).

INVESTISSEMENT				
Observation	Désignation	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC	Total global
<b>Ecole (matériel commun aux enseignantes et jeux de cour)</b>				
Jeux de cours	Panier basket	245.67 €	294.80 €	294.80 €
	1 draisienne, 1 tricyle, 1 vélo	319.00 €	382.80 €	382.80 €
Matériel école	Meuble à papier format raisin	535.00 €	652.69 €	652.69 €
<b>Classes</b>				
Mobilier classe maternelle	Chaises (lot de 2 - taille 2 sans acoudoir)	25.00 €	30.14 €	60.28 €
	Table (taille 2)	67.66 €	82.00 €	492.00 €
	Meuble rangement 3 colonnes	370.00 €	450.00 €	450.00 €
Mobilier cycle 2	Lot de 2 tables réglables rubi chants plaqués 70*50 piètement rouge coloris du plateau gris dauphin 130€	128.00 €	155.94 €	311.88 €
	Casiers scolaires	17.49 €	21.04 €	84.16 €
<b>ALAE Les Tilleuls</b>				
	Housse pour table de ping-pong		30.00 €	30.00 €
	Nattes pour le temps calme - Lot de 10	101.33 €	121.60 €	121.60 €
	Bac à albums pour les maternelles	86.58 €	103.90 €	103.90 €
	Bac à albums pour les élémentaires	148.50 €	178.20 €	178.20 €
			<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>3 162.31 €</b>

**TOTAL DES SUBVENTIONS POUR VILLEMOISAN (fonctionnement + investissement) : 8 951.31 €**

Collège C. Claudel : Foyer Socio Educatif : 221€

Budget Caisse des écoles : 750 €

Le Louroux-Béconnais fonctionnement + investissement : 11 884.23€

La Cornuaille fonctionnement + investissement : 30 397.78 €

Villemoisan (fonctionnement + investissement) : 8 951.31 €

**TOTAL VAL D'ERDRE-AUXENCE : 152 204.32**

**1<sup>ère</sup> Commission : Affaires scolaires :** Demandes de participation aux frais de fonctionnement pour les élèves de la classe ULIS – commune déléguée du Louroux-Béconnais

Madame Marie-Claire MORILLE, Maire déléguée du Louroux-Béconnais, rappelle que conformément au Code de l'éducation, les communes de résidences dont les enfants sont scolarisés dans des structures adaptées, suite à une décision d'affectation formulée par la commission départementale d'éducation spéciale ou par la commission de circonscription compétente, sont contraintes par cette décision de participer aux charges financières des écoles de la commune d'accueil.

- **Frais de fournitures :** subvention de 60 € par élève
- **Fonctionnement :** 580 € par élève, soit au total 640 € par élève

L'avis du Conseil Municipal est sollicité afin de valider cette proposition et demande à M. Le Maire d'effectuer l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la présente décision auprès des communes de résidences des enfants hors commune scolarisés dans la classe ULIS de l'école élémentaire René Goscinny – mairie déléguée du Louroux-Béconnais.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- De valider la proposition de la commission des Affaires Scolaires et demande à Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la présente décision auprès des communes de résidences des enfants hors commune scolarisé dans la classe ULIS de l'école élémentaire René Goscinny

**1<sup>ère</sup> COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : ETUDE ANATER – Rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2020-2021**

M. Le Maire présente la proposition d'étude du cabinet Anater pour une aide à la décision concernant le renouvellement de convention pluriannuelle d'objectifs enfance-jeunesse (FOL 49) et une aide à la mise en place éventuelle des 4 jours pour un montant de **15 300 € TTC**

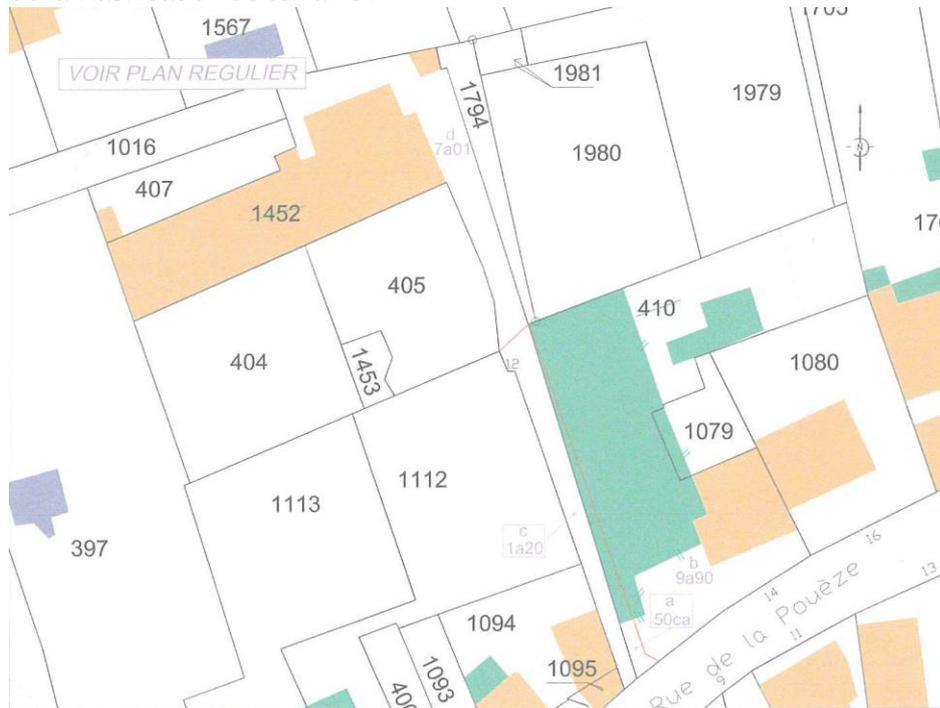
La mission du bureau d'études se compose comme suit :

- 1-COPIIL lancement de la mission + échange Commission Affaires Scolaires
- 2-Première analyse juridique et financière du CPO passé avec la FOL49+ note synthétique
- 3-Réalisation d'une enquête en ligne auprès des parents ayant des enfants scolarisés sur la commune.
- 4-Animation de tables-rondes auprès des parents des écoles des 3 communes
- 5-Animation d'un temps de concertation avec les enseignants et APE sur chaque commune déléguée (3 réunions)
- 6-Animation d'une réunion de travail avec la FOL, Familles Rurales et les agents du service scolaire

7-Formalisation du rapport d'étape 1

8-Comité de Pilotage n°2

M ; le Maire indique qu'il s'agit du projet d'achat par la commune de portions de parcelles (1452-410) afin d'agrandir la voirie existante en vue de la viabilisation de terrains :



Vente du consort de l'association de la Concorde une portion de la parcelle N 1452 (c : 1a20) et de Mme Bréhéret une portion de la parcelle N 410 (a : 50 ca), à la commune à l'euro symbolique.  
Les frais notariés et de géomètre sont à la charge de la commune.

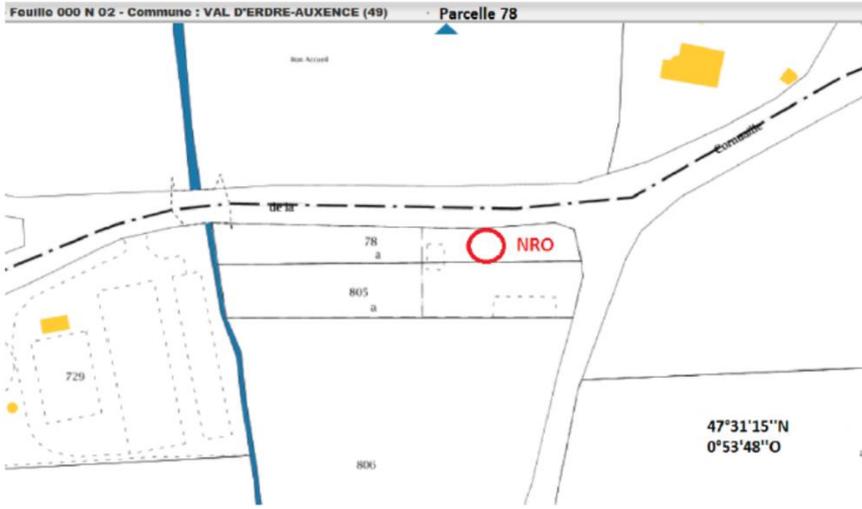
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Approuve la proposition de M. Jean-Pierre BRU, adjoint Voirie communale et Aménagement rural
- Charge M. Le Maire à l'exécution des formalités administratives à l'exécution de la présente décision.

**2<sup>ème</sup> COMMISSION – VOIRIE COMMUNALE ET AMENAGEMENT RURAL :**

**Fibre optique : cession d'un terrain pour l'implantation du Nœud de Raccordement Optique (NRO) : convention Anjou Fibre-Val d'Erdre-Auxence**

Dans le cadre de la mise en place de la fibre optique, il s'agit d'examiner l'implantation d'un NRO sur la commune déléguée du Louroux-Béconnais.



## Plan de l'implantation

Pour NRO 16m<sup>2</sup> sur surface de terrain d'environ 55 m<sup>2</sup>



## Photo montage NON CONTRACTUELLE

Couleur du NRO : VERT



La Convention de délégation de service public a été conclue entre le Syndicat Mixte Ouvert Anjou Numérique et la société TDF Fibre.

La société TDF Fibre a créé une société de projet, dénommée **Anjou Fibre**, dédiée à l'exécution de la Convention, qui s'est substituée à la société TDF Fibre.

Cette société doit intervenir sur la commune de Val d'Erdre-Auxence dès 2019. Son intervention consistera en des **travaux de génie civil et la création d'infrastructures (câbles, NRO, PM etc.)**.

Le programme de travaux prévoit notamment la **création d'un NRO** sur le domaine communal au niveau de la D101 49370 Le Louroux-Béconnais VAL D'ERDRE AUXENCE.

Anjou Fibre souhaite acquérir la propriété de l'assiette foncière du NRO,

A la fin de la concession, le terrain ainsi que les équipements techniques seront rétrocédés au Syndicat Mixte Ouvert Anjou Numérique, en tant que bien de retour, lui appartenant ab initio. **Le prix de la cession de cette parcelle de terrain est fixé à un Euro (1€)**

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Autorise la cession partielle du terrain cadastrée section NF n° 78.
- autorise Anjou Fibre à faire appel à un géomètre expert pour procéder à la division de la parcelle cadastrée section NF n° 78. en vue de créer la parcelle d'assiette du futur NRO (Les frais de découpage parcellaire et de bornage seront pris en charge par Anjou Fibre).
- autorise MR. le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir relatif à la cession du terrain d'assiette du NRO (Les frais d'actes notariés pour l'acquisition de la parcelle seront pris en charge par Anjou Fibre).
- Dans l'attente de ladite cession dont le temps de la procédure est incompatible avec celui des premiers travaux programmés par la société Anjou Fibre, autorise la société Anjou Fibre sous forme d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à commencer dès à présent les travaux, afin de permettre la création du NRO dans les plus brefs délais.

**4<sup>ème</sup> Commission Patrimoine Communal, Urbanisme et Droit du Sol : Demande de subvention D.E.T.R. pour le projet de réaménagement de la RD 51 – rue du Moulin - commune déléguée de Villemoisan**

Des travaux d'aménagement du centre bourg de Villemoisan vont être entrepris entre 2019 et 2020.

La commune peut obtenir des subventions de la part de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet d'aménagement du centre bourg de Villemoisan.

Le cabinet PRAGMA a transmis à la commune un montant estimatif des travaux :

- Travaux de voirie : **273 290,00 H.T.**
- Travaux d'assainissement (EU/EP) : **156 670,00 HT** (dont 52 625 euros pris en charge par la commune correspondant à 50% des EP)

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer afin de valider le projet et solliciter la subvention D.E.T.R.

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Selon estimation H.T. (travaux de voirie et prise en charge eaux pluviales)	325 915,00 €	D.E.T.R. 2019	146 661,75 €, soit 45% du coût global de l'opération selon estimation
		Autofinancement	244 436,25 €
TVA 20%	65 183,00 €	TVA 20%	65 183,00 €
TTC	391 098,00 €	TTC	391 098,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Approuve le projet d'aménagement de la rue du Moulin
- Approuve le plan de financement
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Sous-Préfecture de Segré au titre de la Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux à hauteur de 45% du coût global de l'opération

<sup>ème</sup>  
**4 Commission Patrimoine Communal, Urbanisme et Droit du Sol** Demande de subvention D.E.T.R. et D.S.I.L. pour le projet de réaménagement de la mairie de Val d'Erdre-Auxence

Monsieur le Maire de Val d'Erdre-Auxence informe le Conseil Municipal que des travaux de réaménagement de la Mairie vont être entrepris.

Le projet de réaménagement de la Mairie de Val d'Erdre-Auxence consiste à la fois à un réaménagement

des bureaux administratifs, à la création d'une maison des services au public (MSAP, projet piloté par la C.C.V.H.A.) et à l'amélioration de la mise en accessibilité du bâtiment. Le projet comporte également un volet rénovation thermique et énergétique important (installation chaudière à granulés bois, mutualisé avec la MSAP).

La commune peut obtenir des subventions de la part de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et également au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) « Grandes Priorités ».

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer afin de valider le projet et solliciter les subventions D.E.T.R. et D.S.I.L.

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Selon estimation H.T. (travaux de réaménagement, quote-part hall d'accueil commun MSAP, aménagement extérieurs)	478 000,00 €	D.E.T.R. 2019	167 300,00 €, soit 35% du coût global de l'opération selon estimation
		D.S.I.L. 2019 (Grandes Priorités)	30 000,00 €
		SIEML (notamment mise en place d'une chaudière bois à granulés)	77 000,00 €
		Autofinancement	203 700,00 €
<b>TVA 20%</b>	95 600,00 €	<b>TVA 20%</b>	95 600,00 €
<b>TTC</b>	<b>573 600,00 €</b>	<b>TTC</b>	<b>573 600,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de réaménagement du bâtiment de la Mairie
- Approuve le plan de financement
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Sous-Préfecture de Segré au

titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 35% du coût global de l'opération

- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 30 000,00 euros

**4<sup>ème</sup> Commission Patrimoine Communal, Urbanisme et Droit du Sol** Demande de subvention D.S.I.L.- Grandes Priorités pour le projet « bâtiment intergénérationnel »

Le projet consiste à transformer les anciens vestiaires piscine du Louroux-Béconnais en bâtiment intergénérationnel. Les travaux démarreront courant 2019.

En plus des financements déjà obtenus auprès de la CAF (50 000,00 euros) et du SIEML (26 125,00 euros), la commune peut aussi obtenir des subventions de la part de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) « Grandes Priorités ».

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer afin de valider le projet et solliciter la subvention D.S.I.L.

DEPENSES		RECETTES	
<p><b>Selon estimation H.T. (travaux de voirie et prise en charge eaux pluviales)</b></p>	220 000,00 €	D.S.I.L. 2019	30 000,00 €
		CAF de Maine-et-Loire	50 000,00 €
		SIEML	26 125,00 €
		Autofinancement	113 875,00 €
<b>TVA 20%</b>	44 000,00 €	<b>TVA 20%</b>	44 000,00 €

TTC	264 000,00 €	TTC	264 000,00 €
-----	--------------	-----	--------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de transformation des anciens vestiaires piscine en bâtiment intergénérationnel
- Approuve le plan de financement
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

**POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR : AFFAIRES GENERALES / RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF DU 01/02/2019 AU 22/04/2019 – POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ - « Renfort » au siège de VEA**

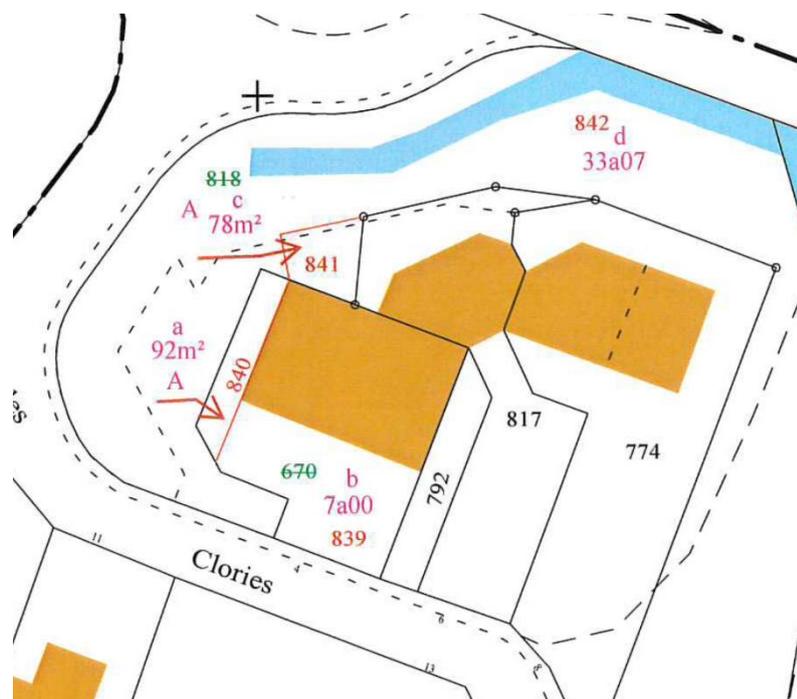
Considérant qu'en raison d'une suractivité au sein des services administratifs, il s'agit de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'**Adjoint Administratif**, à raison de *21.5 heures hebdomadaires* au sein du **service administratif du siège de la commune de Val d'Erdre-Auxence**, du *1<sup>er</sup> février au 22 avril 2019*.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi non permanent d'**Adjoint Administratif**, pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de *21.5 heures hebdomadaires*, pour la période du **01/02/2019 au 22/04/2019**,

**2<sup>ème</sup> Commission: Voirie communale et Aménagement rural- Echange de terrain SCI les Clories – commune : parking des CLORIES**

M. Jean-Pierre BRU, adjoint Voirie communale et Aménagement rural fait part du projet d'échange de terrain entre la commune la SCI des Clories pour la création d'un parking communal :



Vente de la SCI des Clories à la commune : parcelle n°840 à l'euro symbolique (92 m²).

La commune à la SCI des Clories : parcelle n°841 à l'euro symbolique (78m²)

Les frais notariés et de géomètre sont à la charge de la SCI des Clories.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Approuve la proposition de M. Jean-Pierre BRU, adjoint Voirie communale et Aménagement rural
- Charge M. Le Maire à l'exécution des formalités administratives à l'exécution de la présente décision.

**AFFAIRES GENERALES – MARCHES PUBLICS : ATTRIBUTION ET SUITE A DONNER A LA CONSULTATION RELATIVE A LA VALORISATION ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE DE LA BASE DE LOISIRS DE VILLEMOSAN**

Monsieur le Maire délégué de Villemoisan rappelle qu'un marché de travaux pour la valorisation de la base de loisirs de Villemoisan a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 16 novembre 2018 pour une remise des offres fixée au 14 décembre 2018 à 12h00.

La consultation comprenait 11 lots :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	VRD
2	PAYSAGE
3	GROS ŒUVRE
4	CHARPENTE BOIS
5	ETANCHEITE
6	MENUISERIES ALUMINIUM
7	CLOISONS STRATIFIEES
8	CARRELAGE – FAIENCE
9	PEINTURE
10	PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION
11	ELECTRICITE

**Considérant** l'insuffisance de concurrence sur les lots 2 à 11 ;

**Considérant** que les montants des offres présentées ne correspondent pas au budget alloué et en conséquence il est impossible de poursuivre cette consultation pour les lots 2 à 11 ;

Monsieur le Maire délégué de Villemoisan informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de redéfinir en profondeur le projet de la collectivité sur la partie bâtiment et aménagement paysager. En revanche il est possible d'attribuer en l'état le lot n° 1 (VRD) afin de ne pas pénaliser la construction du futur city stade.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer le lot n° 1 (VRD) avec les variantes n° 3,4 et 5 à l'entreprise Luc DURAND au prix de 99 015 € H.T.
- de déclarer sans suite les lots n° 2 à 11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'attribuer le lot n° 1 (VRD) avec les variantes n° 3,4 et 5 (correspondant respectivement au terrassement évacué à moins de 2km, au terrassement évacué sur le site du city stade, à la fourniture de bornes électriques) à l'entreprise **Luc DURAND** au prix de **99 015 € H.T.**
- de **déclarer sans suite les lots n° 2 à 11**, pour motif d'intérêt général la procédure adaptée lancée le 16 novembre 2018 ayant pour objet les travaux de valorisation de la base de loisirs de Villemoisian
- informe que les entreprises ayant remis une offre seront informées de cette décision

## INFORMATIONS DIVERSES

### o AGENDA CONSEILS MUNICIPAUX 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2019

Mercredi 27 février (pas le jeudi en raison du Conseil Communautaire CCVHA)

Jeudi 28 mars

Mercredi 10 avril

Jeudi 23 mai

Jeudi 20 juin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Nom	Prénom	Signature
BAIN	Florian	Excusé
BELLANGER-LAMARCHE	Catherine	
BELOUIN	Michel	
BERTAUD	Marie-Luce	Excusée
BEZIAUD	Liliane	
BEZIERS LA FOSSE	Loïc	
BONIFACE	Katia	Excusée
BOUILDE	Françoise	
BOURCIER	Michel	
BRANCHU	Alexandre	Excusé

BRICAULT	Romuald	Excusé
BRU	Jean-Pierre	
CLOAREC	Annick	
CLOEST	Jean-Pierre	
COLAS	Dominique	
DEFAUDAIS	Rénald	Excusé
DOISNEAU	Mickaël	Excusé
FOUGERE	Catherine	
GACHOT	Yvette	Excusée
GATE	Marina	Excusée
GUILLAS	Marie-Laure	
HILALI-CHERGUI	Mohamed	Excusé
LAMBERT	Bruno	
LAMBERT	Luc	Excusé
LAUNAY	Cédric	Excusé
LE GOLVAN	Céline	
MATHA	Anita	A donné Pouvoir
MOREAU	Mathieu	
MORILLE	Marie-Claire	
MORVANT	Charles	
NEVEU	Laurence	A donné pouvoir
ORHON	Bertrand	
PARAGE	Chantal	Excusée
PAVION	Stéphanie	Excusée
PERRAULT	Franck	
PERRAULT	Marcel	
PINSON	Marie	Excusée
PIROIS	Géraldine	A donné pouvoir
POILANE	Mireille	
ROLLAND	Thiébaud	

ROLLAND	Yohann	A donné pouvoir
VALE	Cédric	Excusé
VIAIRON	Marie-Anne	